

Mise à Niveau en Arts Appliqués

Conditions : Peuvent présenter leur candidature les élèves préparant actuellement ou ayant obtenu depuis moins d'un an un diplôme de niveau IV (baccalauréat général ou technologique – à l'exception de la spécialité Arts Appliqués – baccalauréat professionnel, brevet de technicien, brevet de métier d'art).

Les élèves préparant actuellement les diplômes ci-dessus devront justifier de la réussite à l'examen à la session de juin 2012 pour finaliser leur inscription. En cas d'échec à l'examen, une éventuelle admission proposée par le portail APB sera automatiquement annulée.

Modalités d'inscription

- Phase d'information :
dès décembre 2011
- consultation de notre site Internet (saintegenevieve6.org)
 - consultation de sites spécialisés d'arts appliqués (designetartsappliques.fr)
 - visites des Salons :
 - Salon des formations artistiques le 27 et 28 janvier 2012
 - Salon de l'ADREP le 27 et 28 janvier 2012
 - nos Portes Ouvertes samedi 04 février 2012 de 09h30 à 18h00

Phase d'inscription et saisie de la candidature du 20 janvier au 20 mars 2012	Sur le site admission-postbac.fr après inscription, saisie du vœu « Mise à Niveau en Arts Appliqués au LTP Sainte Geneviève ».
---	--

Phase de constitution et d'envoi du dossier de candidature entre le 20 mars et le 02 avril 2012	<p>Tout candidat devra constituer un dossier de candidature comprenant en plus du dossier « standard » APB (voir site admission-postbac.fr) les PIÈCES SPECIFIQUES DEMANDÉES PAR LTP SAINTE GENEVIEVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chèque de 30 € à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève correspondant aux frais de dossier (chèque non remboursable) ; - un dossier artistique comprenant des reproductions de dessins, productions plastiques, installations, maquettes ou travaux photographiques qui correspondent le mieux à la sensibilité et à la personnalité artistique en devenir du candidat. Ces reproductions (photocopies ou photographies) seront présentées sur 4 pages A4 (21/29,7cm) maximum ; - une argumentation dactylographiée (sur un format A4 maximum) expliquant en quoi les travaux présentés sont le reflet de la sensibilité, des goûts ou des aspirations du candidat.
---	--

Le **dossier complet** devra être envoyé au plus tard le 02 avril 2012.

Phase de sélection et du classement des candidatures	<p>La commission d'admission examinera tous les dossiers complets parvenus début avril. Les candidatures seront classées en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - candidats admissibles classés par ordre de mérite ; - candidats refusés au vu de leur dossier scolaire et artistique.
--	--

Le 24 mai 2012 au plus tard, notre établissement communiquera la liste portail APB. Aucune information ne sera communiquée par l'établissement.

31 mai 2012	Date limite de classement des vœux par les candidats.
-------------	---

Phase de réponses du 07 au 12 juin 2012 du 21 au 26 juin 2012 du 12 au 17 juillet 2012	<p>Lors de la 1^{ère} et 2^{ème} phase de réponses de l'APB, plusieurs cas sont à envisager :</p> <p>a) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève sans aucun classement dans un vœu supérieur. Le candidat peut répondre au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OUI DEFINITIF ; - DEMISSIONNER de la procédure. <p>b) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève avec l'information concernant un ou plusieurs classement(s) pour un (des) vœu(x) supérieur(s). Le candidat dans ce cas peut répondre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OUI DEFINITIF (il annule dans ce cas tous ses vœux supérieurs) ; - OUI MAIS en maintenant tous les classements supérieurs ou en éliminant certains. Son « admission provisoire » dans notre école est maintenue jusqu'à la prochaine phase de réponses ; - NON MAIS il annule sa candidature au LTP Sainte Geneviève et maintient uniquement ses classements pour les vœux supérieurs. <p>c) le portail APB indique au candidat qu'il est « classé » pour son vœu à Sainte Geneviève (avec ou non une proposition d'admission pour un vœu inférieur). Le candidat peut au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - annuler son vœu pour Sainte Geneviève ; - attendre la phase suivante pour voir l'évolution des classements. <p>Lors de la 3^{ème} et dernière phase des réponses, le candidat ne peut pas répondre par un « OUI MAIS ».</p>
---	--

Phase d'inscription dans l'établissement	<p>Dès que le candidat a répondu un OUI DEFINITIF, il doit nous faire parvenir dans un délai de 7 jours les pièces définitives 2012 téléchargeable sur le site : saintegenevieve6.org</p> <p>Et pour finaliser son inscription, il doit nous faire parvenir, dès l'obtention, les résultats aux examens (bac ou brevet de technicien) par courrier et par fax 01 42 84 25 00 ou email isgplt@wanadoo.fr. En cas d'échec à l'examen, l'inscription en MANAA est annulée et le chèque d'acompte restitué par courrier.</p>
---	---

Procédure complémentaire	<p>En cas de places vacantes, les candidats non-inscrits dans la procédure APB 2012 ou les candidats n'ayant pas choisi notre école peuvent présenter leur candidature. L'indication des places éventuellement disponibles sera communiquée sur notre site à partir du 25 juin 2012.</p> <p>Dans le cas de places vacantes, les candidats éventuels devront nous contacter pour connaître le détail de la procédure complémentaire de sélection et d'inscription.</p>
-----------------------------	---

Mise à jour MANAA le 19 janvier 2012